

TABLEAU DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 un an. 26 fl. 30 fl.
 six mois. 14 » 16 »
 trois mois. 7 » 8 »
PRIX DES INSERTIONS.
 Premières lignes 1 fl. 50, timbre
 après et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
 à La Haye, Lage Nieuwstraat;
 derrière la Prinsegracht (Noordzijde).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
 Chez M. Van Weelden, libraire,
 Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE, 9 Juillet.

Nous avons annoncé avant-hier que le Roi a homologué les statuts de la société néerlandaise du chemin de fer rhénan. Les principales dispositions des statuts, tels qu'ils ont été arrêtés dans la première réunion de la Compagnie eu lieu à Amsterdam le 3 de ce mois.

La Compagnie dont le siège est établi à Amsterdam durea pendant un temps que la concession, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1850; mais la durée pourra en être prolongée pour un autre laps de temps. Le capital de la société est fixé à 24 millions de florins, en 100,000 actions de 240 florins chacune; ce capital sera porté à 30 millions.

Le conseil général de la Compagnie se compose de 18 commissaires et au plus 12 directeurs; six de ces derniers sont chargés de l'administration matérielle; les fonctions des commissaires sont honoraires, et les émoluments des membres de la direction ne peuvent surpasser la somme de 2000 florins.

L'art. 3 des statuts il est dit: afin d'assurer le développement du mouvement commercial par l'extension de ce moyen de transport, la Compagnie tiendra au grand complet tout le matériel qu'exige cette entreprise. La Compagnie peut aussi, pendant un temps, entreprendre la construction et l'exploitation des voies ferrées, soit par concession du gouvernement des Pays-Bas, soit par convention avec d'autres sociétés, ou par elle-même.

La Compagnie est en outre autorisée, si l'intérêt général et bien de la société l'exige, à étendre les moyens de transport soit par eau, soit par terre, si c'est dans le but de développer les relations avec l'étranger, par lesquelles la prospérité des chemins de fer néerlandais se trouverait plus assurée.

Les principaux actionnaires ont remarqué les noms du ministre de l'intérieur, de M. van Dam van Asselt, P. van Iselt, J. G. W. Merks van Gendt, A. van Ryckevorsel, G. F. P. H. Tromp, M. J. J. A. A. baron van Pallandt, M. J. van Gemen, etc.

À la même séance on a nommé les commissaires et les directeurs de la Compagnie. Voici les noms des commissaires: M. van Iselt, P. Huidekoper, le baron van Pallandt, M. Kien, J. F. Hoffman, A. L. Gower, P. Arriens, J. Merckx, A. Ryckevorsel, H. Hertz, Ch. Devaux, Fr. Rijkman, P. H. Tromp, A. van Gemen, C. van Mesritz, T. Willemssen, J. Moss, M. J. J. Rochussen, G. C. Bosch, M. D. A. Portielje.

Les noms des directeurs pour l'administration: M. L. van Iselt, J. W. Wilson, L. Spangenberg, Leo Lippmann, A. C. Zillesen; directeur pour Anghem, M. van Oostrom; pour Rotterdam, M. Schutze van Houten.

Le brick de guerre de Harderwyk, en date du 7 juillet, que le lendemain partira d'un détachement de troupes pour Flessingue embarqué à bord du navire de transport la Ville de Rotterdam, en destination pour nos Indes-Occidentales.

Le 20 mois a appareillé du Helder, le brick de guerre de la marine, sous le commandement du capitaine-lieutenant Zoutman, en destination pour Surinam.

Les députés de Rome ont toujours que le duc de Riva avait été dans cette ville pour continuer, d'accord avec le cardinal de Saint-Père, les négociations avec le cardinal de Riva. Le cardinal de Riva n'a pas voulu accepter la démission du cardinal de Riva, ministre des affaires étrangères.

D'après une lettre que la Presse a reçue de Trieste, le général Grivas aurait été tué en duel par le général Kallergi, aide-de-camp du roi Othon. Si cette nouvelle était exacte, il y aurait tout lieu de craindre de graves désordres à Athènes, qui est aujourd'hui habitée par 2,000 irréguliers, tous dévoués au général Grivas, leur chef, et le plus illustre de tous ceux qui se sont placés à leur tête pendant la guerre de l'indépendance.

La question du sucre de Cuba.

Nous avons annoncé avant-hier en quelques lignes que les démarches du ministre espagnol à Londres avaient conduit à l'admission des sucres de Cuba aux marchés de l'Angleterre ont échoué, que la réponse du cabinet anglais a été négative. Nous croyons devoir revenir sur cette question, afin de tenir nos lecteurs au courant des suites qu'aura sans doute cet incident diplomatique. Car il est plus que probable que l'envoyé d'Espagne ne se tiendra pas pour battu par la réponse de lord Aberdeen. Rappelons d'abord de quoi il s'agit.

On sait qu'un bill relatif à l'importation des sucres de Cuba en Angleterre a été voté par le parlement anglais le 25 mai dernier. Ce bill a pour objet de permettre à l'Angleterre d'importer des sucres de Cuba, de Porto-Rico, de la République de Venetia, et de la République de Saint-Domingue, sous le régime de la nation la plus favorisée. C'est dans ces conditions que le duc de Sotomayor, ambassadeur espagnol à Londres, a écrit une lettre à lord Aberdeen, sous la date du 5 mai dernier, pour demander, au nom de son gouvernement, que le privilège accordé aux provenances des Indes-Occidentales et de la République Vénézélienne fût étendu à celles de Cuba et de Porto-Rico.

Nous avons sous les yeux cette dépêche, ainsi que la réponse qui y a été faite par lord Aberdeen. Nous croyons utile d'en faire connaître la substance. Les citer textuellement serait impossible, vu leur étendue.

Le duc de Sotomayor commence par établir les droits de l'Espagne au traitement de la nation la plus favorisée, en citant les articles des traités qui se rapportent aux relations des deux pays. Ainsi, l'article 11 du traité de navigation et de commerce, conclu entre l'Espagne et l'Angleterre, signé à Utrecht le 9 décembre 1713, renouvelé par celui de Versailles de 1763, est conçu dans les termes suivants:

Les sujets de LL. MM. faisant le commerce dans les possessions de leurs Majestés, ne pourront être assujétis à payer des droits ou impôts (quelle qu'en soit la nature) plus élevés que ceux qui sont exigés des sujets des nations les plus favorisées. S'il arrive qu'une diminution de droits, ou tout autre avantage, soient accordés par l'une des parties à quelque autre nation étrangère, la même faveur sera immédiatement acquise aux sujets de l'autre partie. Et de même que le traitement de la nation la plus favorisée vient d'être stipulé pour le taux des droits de port, de même il est entendu, comme règle générale entre les deux souverains, que leurs sujets respectifs, dans tout le pays soumis à leur domination, jouiront des mêmes privilèges, libertés, immunités, sous le rapport des charges concernant les personnes, denrées, marchandises, navires, etc., etc., dont jouissent ou jouiront à l'avenir les nations les plus favorisées: qu'ils en jouiront en toute chose devant les cours de justice, comme dans tout ce qui a trait au commerce ou à tout autre droit quelconque, ainsi qu'il est expliqué plus au long dans l'article 28 du traité de 1667.

Le duc de Sotomayor conclut de ce texte que le traité est violé par l'exclusion dont sont frappés les sucres des colonies espagnoles sur le marché anglais. Il n'admet pas qu'une des deux parties contractantes puisse créer des exceptions après coup, en imposant certaines règles tirées de principes tout à fait étrangers à l'objet même des traités. Les traités n'ont pas prescrit tel ou tel mode de production; chaque peuple est libre de cultiver, de récolter, de fabriquer à sa manière, et repousser une denrée sous prétexte qu'elle est le résultat d'un système de travail qu'on n'approuve pas, c'est altérer le sens des conventions passées. Que dirait l'Angleterre, si on repoussait ses cotonnades par ce motif que son régime manufacturier est abruti, qu'il dévore l'existence des enfants et des femmes em-

ployés dans les usines, qu'il rabaisse l'intelligence humaine au niveau de la machine aveugle? Evidemment, elle ne permettrait pas qu'à l'aide de ces considérations philosophiques on se dispensât d'exécuter à son égard les obligations qu'on aurait contractées par des traités solennels. Eh bien! l'Espagne ne saurait tolérer davantage que, par une philanthropie plus ou moins sincère pour l'esclavage, l'Angleterre s'affranchisse des engagements pris dans des traités qui ne sont point abrogés.

D'ailleurs, des exceptions existent. Les sucres des États-Unis, de Venezuela, qui jouissent d'un traitement de faveur sur le marché anglais, sont, comme ceux de Cuba et de Porto-Rico, le produit du travail esclave. Comment justifier le prétendu principe qu'on veut établir, en présence de ces exceptions?

Telle est l'analyse de la dépêche de l'ambassadeur espagnol. Lord Aberdeen n'y a répondu qu'après un mois et demi de réflexion. Sa dépêche porte la date du 30 juin dernier.

Lord Aberdeen dit que les stipulations des traités invoqués par l'Espagne s'appliquent, non aux produits, mais simplement à la personne des sujets appartenant aux deux pays. Il soutient que les stipulations des traités en question ne concernaient pas les produits des colonies que les deux pays possédaient dans les Indes-Occidentales. Il cite à cet égard un traité de 1670 qui donne du poids à cette assertion. Ce traité de 1670, après avoir confirmé les stipulations de celui de 1667 (lequel a servi de type au traité signé à Utrecht) en tant qu'elles ne contiendraient rien de contraire aux présents articles, ce traité de 1670 dispose, en effet, que « les sujets et habitants, capitaines, mariniers, etc., etc., des royaumes, provinces, possessions quelconques de l'une des parties contractantes ne pourront aborder ni commercer dans les ports, havres, entrepôts, et tous autres lieux possédés par l'autre partie dans les Indes-Occidentales. C'est à dire que les sujets du roi de la Grande-Bretagne ne pourront faire le commerce dans les colonies de l'ouest du roi d'Espagne, de même que les sujets du roi d'Espagne ne pourront entrer en relation avec les colonies du roi de la Grande-Bretagne situées dans les mêmes parages. »

A cela, l'ambassadeur espagnol répond: que le traité de 1670 est abrogé de fait; qu'en 1814, l'Angleterre fit contracter à l'Espagne l'engagement d'admettre ses produits sur le pied de la nation la plus favorisée dans le cas où la prohibition qui fermait alors au commerce étranger les ports des colonies espagnoles viendrait à être levée plus tard; que cette prohibition a cessé en 1824; que l'Angleterre a, dès cette époque, et conformément à la promesse faite en 1814, joui du traitement de la nation la plus favorisée; qu'il allait de soi que cette faveur devait être réciproque; que, par conséquent, l'exception établie par le traité de 1670 ne saurait être légitimement invoquée aujourd'hui.

Ici, réplique de lord Aberdeen. — L'Angleterre n'a pas considéré comme une concession, comme une faveur, comme l'accomplissement d'une obligation contractée envers elle, la levée des anciennes prohibitions prononcées par le décret de 1824. Cela est si vrai qu'en 1828, un ordre en conseil a été rendu au sujet du commerce avec les colonies étrangères, et cet ordre en conseil n'accordait à l'Espagne que des faveurs limitées, bien loin de lui reconnaître un droit au traitement de la nation la plus favorisée. L'Espagne n'a pas réclamé à cette époque. Donc, elle a acquiescé par son silence. Donc, elle n'est pas fondée à réclamer aujourd'hui.

Vues et desseins de l'Union américaine.

Les États-Unis jouent gros jeu, et l'Europe ne doit pas détourner les yeux du tapis politique de l'autre hémisphère.

Voici ce que veut l'Union américaine. Obtenir, en premier lieu, la limite du golfe du Mexique par l'annexion du Texas; puis, à force d'intrigues, s'incorporer de la même manière les états situés au nord du Mexique, la Coahuila, le Nouveau-Mexique, Durango, Chihuahua et Sonora, et s'avancer ainsi en ligne directe vers le golfe de Californie et

du Journal de La Haye. 10 Juillet 1845.

INDUSTRIEL ÉLECTORAL. (1)

DE ROUBRS EN QUELQUES SCÈNES ET A TROIS ÉPOQUES.
 Troisième époque.

PERSONNAGES QU'ÀUX DEUX PREMIÈRES ÉPOQUES.
 La scène se passe à la Grimaudière; chez M. Raymond.

SCÈNE PREMIÈRE.
 M. Raymond, Mme Raymond.

M. Raymond, assis dans son salon, près d'un guéridon sur lequel se trouve une bouteille de rhum et un petit verre. Il tient un journal à la main.
 Mme Raymond, assise et brodant dans une partie du salon. — Et qu'est-ce que tu lis?

M. Raymond. — Il a demandé la clôture.
 Mme Raymond. — Belle promesse! Depuis six mois qu'il est à la Chambre, qu'il a dit:

M. Raymond. — Tout ce qu'il a dit, tout ce qu'il a dit... vous êtes bien indigne d'honneur député, ma chère amie. Gaspard parle quand il faut.
 Mme Raymond. — Belle promesse! Depuis six mois qu'il est à la Chambre, qu'il a dit:

M. Raymond. — Tenez, votre Gaspard est un donneur de belles paroles et de belles promesses en l'air. Quand vous lui avez fait obtenir la démission, il a fait notre fortune à tous, les places et les honneurs de la Chambre, et jusqu'à présent, nous n'avons rien vu; aussi tous nous sommes furieux contre lui. Il n'y a qu'à bien se tenir, car il ne serait pas étonnant que ce qu'il disait l'autre jour M. Gréluquet... et beaucoup d'autres.

M. Raymond. — Que diable! qu'on lui donne donc le temps! Il faut bien qu'il

se fasse une position, qu'il prenne du crédit; enfin, il est déjà en bon chemin; il dine souvent chez les ministres; il a chassé une fois avec les princes, et deux fois, il a été nommé pour faire partie de la députation qui va chez le Roi au jour de l'an et le jour de la saint Philippe.

Mme Raymond. — Voilà-t-il pas une belle affaire, ça se tire au sort.
 M. Raymond. — Ça prouve au moins que le sort le favorise; et, en outre, il a été désigné trois fois par le président pour porter les coins de poste à des entremens de députés.

Mme Raymond. — Qu'est-ce que tout cela nous fait à nous? Ce n'est pas ce qu'il nous avait promis...
 M. Raymond. — Je conviens qu'il n'a pas encore fait grand chose; mais, patience, ça viendra peut-être; attendons la fin de la session, ça ne va pas tarder.

SCÈNE II.
 Les mêmes, Ursule, une lettre à la main.

Ursule. — Mon père! mon père! le facteur vient de passer; voilà une lettre de Paris pour vous: je crois qu'elle vient de M. Gaspard.
 M. Raymond, prenant la lettre. — Précisément.

Mme Raymond, avec humeur. — Encore des causeries, des propos en l'air, des lettres et de belles promesses qui ne valent pas le port.
 Ursule. — Mais, maman, comme vous êtes injuste pour le père de M. Prosper.

M. Raymond. — Voyons silence, je vais vous lire la lettre de M. Gaspard. (Il lit.) « Je ne sais vraiment, mon cher Raymond, comment je suis parvenu à trouver le temps de l'écrire, au milieu du torrent d'affaires où je vis. Ce n'est pas peu de chose, je l'assure, de fournir de lois un pays comme la France, qui en fait une consommation prodigieuse. Pour ma part, j'ai contribué à en faire plus de cent vingt sur toutes les parties de l'administration, de la politique et des finances. Nous avons voté cinq ou six cents lieues de chemins de fer et réglé l'emploi de près de deux milliards de dépenses, y compris les crédits provisoires et les crédits supplémentaires; mais nous reaterons du moins dans nos foyers avec la conscience d'avoir satisfait aux exigences de toute l'Europe: personne n'a plus rien à nous demander pour le moment, pas plus l'Angleterre que le Maroc, à qui nous n'avons rien refusé, pour vivre en paix. Quant à Paris, nous le laissons muni de 16 citadelles; de bons remparts, de 45 casernes, de 200 corps-de-garde, et nous lui avons voté de quoi s'acheter

4,000 pièces de canon, bombes, obus, etc.; si avec tout cela il n'est pas tranquille au dehors et au dedans, il faudra qu'il soit bien poltron et bien turbulent... »

Mme Raymond. — Quelle diable d'histoire nous fait là M. Gaspard, et qu'est-ce que nous avons à faire de nous occuper de toutes ces billevesées?
 M. Raymond. — Attendez donc, Mme Raymond, nous allons arriver à la partie intéressante de sa lettre. (Il continue de lire.) « Au milieu de toutes mes occupations parlementaires, je n'ai pas négligé mes affaires... »

M. Raymond. — Il veut dire nos affaires, puisque ses affaires sont les nôtres. (Il continue de lire.) « Et tu verras, à mon retour, que je n'ai pas perdu mon temps: les ministres ont dû bon, quoi qu'on en dise, et quand on a trouvé le bout par où les prendre, on en fait ce qu'on veut. Seulement il faut savoir saisir le moment où ils ont besoin de nous; j'ai été assez heureux pour ne pas m'y tromper, je t'en donnerai les preuves. Il faut de ton côté que tu me secondes et que tu me prépares, à mon retour, une réception qui ait du retentissement; ainsi, une belle sérénade ferait très-bien, et une députation des notables électeurs de l'endroit, qui viendraient féliciter leur député à son retour de ses foyers, produirait un excellent effet... »

Mme Raymond. — Ça n'est-ce que tout cela nous rapporte-t-il?
 M. Raymond. — En attendant, sans doute qu'il a ses idées; mais Gaspard est un garçon habile qui ne fait rien sans intention.

Mme Raymond. — Oui, dans ses intentions.
 M. Raymond, continuant de lire. — « Cela me procurerait une entrée brillante dans mes foyers, et, pour la session prochaine, me donnerait un grand crédit, auprès des ministres afin d'en obtenir ce que je voudrais pour toi... »

Mme Raymond. — Vous voyez bien, Mme Raymond, qu'il pense à moi!
 M. Raymond. — Oui, pour l'année prochaine, mais je vois qu'il a déjà pensé à lui.

M. Raymond. — (Il continue de lire.) « Mon père, j'ai écrit par le même ordinaire, te dira des choses que je ne t'ai pas dites, et qui te plairont, je l'espère. Mille choses aimables de ma part, et, comme, et annonce-lui que j'ai pensé à elle... » Tu vois bien qu'il t'aime!

Mme Raymond. — C'est ce que j'espère. Après?
 M. Raymond, continuant de lire. « Je lui rapporte une gravure de la Sainte-Vierge, que j'ai gagnée à la loterie de St-Eustache. Je n'ai pas oublié mon père Ursule, que j'appellerai bientôt, je l'espère, ma fille... »

Océan-Pacifique. Après cela c'est le Mexique méridional et une partie de l'Isthme de Panama qu'il faudra aux Etats-Unis afin de poursuivre leur but. Pour peu que l'Angleterre abandonne le Canada au frère Jonathan, l'Union-américaine constituera enfin la confédération la plus puissante qui ait existé jusqu'à présent.

Or, l'annexion du Texas serait le premier pas vers l'accomplissement de ce projet gigantesque. (Times.)

Affaires de France.

SUR LA DISPERSION DES JÉSUITES.

La dispersion des congrégations des jésuites de France continue à occuper tous les esprits; cette importante détermination est appréciée par tous les organes de la presse.

La Presse rend hommage à la sagesse du saint-siège qui, en ordonnant la dissolution de la congrégation des jésuites en France, a été tout prétexte d'attaque aux adversaires du clergé et aux ennemis de la liberté d'enseignement. Cependant, dit-elle, cette mesure ne suffira pas pour imposer silence aux journaux qui l'ont provoquée avec tant d'acharnement, et le Constitutionnel, par exemple, continuera d'attribuer aux jésuites honteux et sécularisés tout ce qu'il imputait aux jésuites réunis en corporation. Cela ne l'empêchera pas, quant à elle, de louer l'acte conclu à Rome, et de demander que l'on statue enfin sur la liberté de l'enseignement. La Presse dit ensuite un mot des prétentions de M. Thiers. Le gouvernement n'a point obéi à l'inspiration de l'ex-ministre du 1^{er} mars. M. Thiers voulait que l'on appliquât la loi; le cabinet a eu recours aux négociations: il n'y a point de coup d'autorité.

Le Constitutionnel aura compris qu'en insistant sur la grande victoire de M. Thiers il allait tomber dans le ridicule. Il se fait donc ce matin sur l'affaire des jésuites pour nous entretenir compendieusement de l'exposition de l'industrie à Vienne.

A propos de la solution si favorable au sentiment religieux si honorable pour le gouvernement, que vient de recevoir la question des jésuites, au dire du Constitutionnel, tout le mérite de cette mesure revient à MM. Barrot et Thiers. Par quelle raison? demande le Globe; — ces honorables députés ont prononcé un discours sur cette question. — Mais permettez-nous de vous demander si ce sont ces messieurs qui, dès le mois de mars, avaient posé la question dans les termes par lesquels elle vient d'être résolue? M. Barrot ou M. Thiers avait-il proposé d'entrer en négociations avec le saint-siège? Demandaient-ils l'application immédiate des lois françaises ou une transaction loyale, honorable, qui ménageât la susceptibilité du Saint-Siège et la dignité de la France, les intérêts de l'Eglise et ceux de l'état. MM. Barrot et Thiers ont dit: « Non, le président du 1^{er} mars a fait entendre d'assez bonnes choses. Mais avait-il confié ses instructions à M. Rossi, ou bien M. Guizot s'était-il occupé de trancher cette difficulté par la voie qui vient de réussir d'une façon aussi digne que complète? Voilà où l'on en arrive lorsqu'on s'est jeté dans une opposition systématique, aussi injuste qu'aveugle. Vous ne pouvez participer à rien de noble, de grand. Vous en êtes réduit au rôle de curieux. Les singes, en s'affublant de la peau du Lion, inspirent plutôt la pitié que la colère, et par le temps qui court, nous savons beaucoup de gens qui se sacrifient aux rires du public, lorsque l'un des leurs arrondit en Algérie son patrimoine composé des largesses de toutes les régimes.

La Journal des Débats ne paraît nullement douter de la soumission de la compagnie de Jésus.

Qu'en se soumettant, dit-il, les jésuites de France fassent un acte de respect envers Rome ou un acte de respect envers le monde, c'est ce qui importe peu. L'essentiel est qu'ils cessent de nous opprimer, et nous n'avons pas à rechercher les motifs qui ont pu leur servir de prétexte. Les lois seront exécutées, et les jésuites, nous n'avons pas la moindre envie de leur faire des dépens des jésuites, qui pour le moment, il est évident, existent; encore moins aux dépens de l'Eglise de France, qui recouvrera bientôt, nous en sommes persuadés, que le gouvernement n'a jamais mieux servi les véritables intérêts de la religion. Tout le monde, d'ailleurs, ne peut pas triompher à la fois, et nous voyons que M. Thiers s'est déjà attribué tout l'honneur de la négociation. C'est l'illustre chef du centre gauche qui a tout fait; le ministère n'a été que l'humble exécuteur de ses hautes pensées. Nous nous attendions à cela. Depuis quelque temps M. Thiers marche de succès en succès. L'autre jour, il négociait avec l'Angleterre, et obtenait la suppression du droit de visite; aujourd'hui il négocie avec Rome et obtient la suppression des jésuites. Mais ce qui est véritable-

ment fâcheux, c'est que M. Thiers ne soit un aussi grand politique, que lorsqu'il n'est pas ministre. On dirait que le pouvoir lui porte malheur. Quand il est dans l'opposition, il assure la liberté de la pensée, le repos du pays, la sécurité du territoire. Par quelle fatalité arrive-t-il donc que, lorsqu'il est au pouvoir, il fasse précisément tout le contraire? Est-ce en 1840, par exemple, que M. Thiers assurait le repos du pays?

La Quotidienne révoque en doute la nouvelle officielle publiée dans le Moniteur d'hier. Nous donnons ci-après la note telle que ce journal la publie.

« Onze heures du soir. — Des lettres de Rome du 28 et du 29 juin nous sont communiquées. Elles contredisent la note insérée hier dans le Messager, et ce matin dans le Moniteur. Cette note repose sur une équivoque scandaleuse. Des concessions ont été faites, il est vrai, mais non point de la nature de celles qu'indique l'article officiel. Surtout elles ne proviennent pas de l'autorité vénérable qu'on a voulu associer à la politique de M. Guizot. En un mot, l'honneur et le droit du saint-siège sont saufs, et la trame ourdie par le gouvernement doctrinaire se dévidera à sa honte et à son détriment.

« La vérité tout entière ne tardera pas à être connue. »

Voici en quels termes la Gazette Universelle d'Augsbourg nous apporte aujourd'hui la nouvelle de la dispersion des jésuites en France. C'est une correspondance de Rome, en date du 28 juin:

« Une réponse, telle qu'on devait s'y attendre, vient d'être faite à la demande adressée au saint-siège par M. Rossi, au nom du gouvernement français, à l'effet d'éloigner de France les jésuites qui y sont maintenant établis. Le Pape, est-il dit dans la note qui a été rédigée à ce sujet par S. Em. le cardinal-secrétaire d'Etat, ne peut, en qualité de chef suprême de l'Eglise, donner aucun ordre de ce genre, pas plus qu'il ne peut intervenir par ses conseils dans cette affaire. La s'arrête la nouvelle officielle. Par contre on dit, et nous avons tout lieu de croire que ce bruit est fondé, du moins en grande partie, que le général des jésuites, mû par des motifs particuliers, va ordonner qu'à l'avenir les collèges et les noviciats, établis en France, cesseront d'exister, et qu'il défendra aux membres de la société de Jésus d'habiter à plus de deux, et seulement à titre de prêtres séculiers, la même maison. Outre les représentations pressantes de M. Rossi, et les divers discours prononcés dans les chambres, c'est, paraît-il, à la suite d'une lettre autographe adressée par le roi Louis-Philippo au Pape, que cette mesure a été prise.

Affaires du Mexique.

Nous complétons par les détails suivants, les nouvelles que nous avons données avant-hier de cette partie du monde.

L'opinion générale à Vera-Cruz était que la guerre entre les Etats-Unis et le Mexique ne pouvait manquer d'éclater. Il est à espérer que le Texas conservera sa nationalité et détournera ainsi l'imminence de cette guerre qui serait infailliblement ruineuse pour le Mexique.

Vis-à-vis du Texas, le Mexique aurait le dessus; vis-à-vis de l'Union américaine, il succomberait évidemment.

Il est probable que même si l'annexion du Texas avait lieu, le Mexique ne déclarerait pas la guerre, mais qu'il se contenterait de rompre toutes relations avec les Etats-Unis, et mettrait ainsi sa dignité à couvert sans compromettre son existence.

Le cabinet actuel de la république est bien composé; quoique ses membres ne brillent point par des capacités extraordinaires, ils ont cependant le talent de bien conduire les affaires. L'esprit du gouvernement est conservateur, et il est fermement décidé à s'opposer à l'influence croissante des fédéralistes. Peut-être une dictature énergique vaudrait-elle mieux pour le Mexique, dans le présent état des choses, qu'un gouvernement constitutionnel; mais où trouver l'homme qui le faudrait? Santa-Anna n'était après tout qu'un brigand de premier ordre. S'il a conservé quelques partisans, c'est qu'il avait de nombreux complices; mais la nation ne veut plus de lui.

Une des plus grandes difficultés qu'éprouve le gouvernement mexicain, c'est l'embarras d'argent. Aussi vient-il de faire des propositions à l'Angleterre pour un emprunt de trois millions de dollars, destinés à consolider la moitié de la dette passive mexicaine; un intérêt de 5 p. c. à prélever sur les droits sur le tabac serait garanti à la partie consolidée. Si, comme on le prétend, la dette passive se monte à 26 millions de dollars, la moitié de cette dette étant consolidée fournirait un capital de 2,500,000 liv. st.

Il est à craindre qu'il ne se passe encore bien du temps avant que les revenus du pays présentent un boni quelconque; puis-que le chiffre annuel des dépenses est de 24 millions de dollars,

tandis que celui des revenus ne se monte qu'à 12 millions, est vrai que sous un système de paix et d'ordre les dépenses pourraient être réduites à 10 millions de dollars, et les revenus augmenteraient au point de laisser un surplus considérable. Mais ce sont là des espérances lointaines, sinon entièrement chimériques.

Plus encore que de l'argent, ce qu'il faudrait au Mexique seraient quelques hommes de génie ou d'une habileté transcendante. Le président intérimaire, Herrera, est un esprit ingénieux, mais il est trop faible pour des temps de trouble; le ministre des affaires étrangères, est un homme de même calibre; Rosa, ministre des finances n'a aucune expérience financière; Garcia Conde, ministre de la guerre est un homme naïf; et Riva Palacio, ministre de la justice, n'a qu'une intelligence à peu près nulle. Le général Parades est l'homme le plus capable du système actuel; mais il refuse la présidence, se contentant sur son peu d'habitude des affaires d'état.

En tout cas le différend mexico-texien-américain deviendrait aplani si l'on pouvait s'attendre à voir s'effectuer une génération tant désirée du Mexique.

Mais il faut le dire en l'honneur du gouvernement mexicain, il vient de faire un grand pas pour rogner l'estime du monde civilisé, en se proposant de modifier son tarif vétérinaire.

Voici les bases pour la formation du nouveau tarif, telles qu'elles sont recommandées au congrès de la chambre des députés.

« Dans l'espace de 40 jours après la promulgation de ce décret, le gouvernement est autorisé à former un nouveau tarif qui sera observé dans toutes les douanes de terre et de mer, comme résumant les réformes que l'expérience a fait reconnaître nécessaires dans l'intérêt de l'état, du commerce et de l'industrie publique.

Voici les bases sur lesquelles les changements devront être établis:

1^o Les ports qui sont aujourd'hui ouverts à la navigation étrangère et au cabotage sous pavillon étranger, leur seront ouverts.

2^o La prohibition des marchandises étrangères dont l'importation était défendue à la date de l'établissement de la république, ou qui ont été exclues de la république par des congrès existant, continuera d'être maintenue.

3^o Il n'y aura pas de changement à l'égard des marchandises qui actuellement entrent librement dans la république, à moins qu'il n'y ait des modifications établies par les art. 5, 6 et 7 du tarif du 1^{er} décembre 1843, conserveront force de loi.

4^o Les modifications à introduire par le gouvernement au paiement des droits de douane, ne pourront dans aucun cas tendre à augmenter le taux des droits existants; par conséquent le nouveau tarif ne sera pas réduit au-dessous du tarif fixé par le tarif d'avril 1842.

5^o Le paiement des droits de douane à fixer par le tarif, se fera dans les bureaux douaniers maritimes, où les marchandises seront importées, et dans les bureaux correspondants de la capitale de la république.

La partie des droits allouée au paiement de la dette publique continuera d'être affectée à cet usage, comme elle l'est aujourd'hui, et à cet égard il n'y aura aucun changement à introduire.

6^o Le nouveau tarif ne sera mis en vigueur que six mois après la promulgation de la loi, afin que le commerce en général n'éprouve aucun préjudice.

7^o Le tarif existant ne sera changé qu'après que le congrès aura décrété les bases du nouveau tarif conformément aux pouvoirs constitutionnels.

8^o Lorsque les bases du nouveau tarif seront établies, le changement ne prendra force de loi pour le commerce qu'à dater de six mois après la promulgation de la loi, si le gouvernement est autorisé à introduire, quand il le jugera convenable, tels changements qu'il jugera nécessaires pour le commerce à l'intérieur.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 1^{er} juin.

Les nouvelles les plus contradictoires continuent de nous parvenir relativement au projet de voyage de la reine aux provinces Basques. Il est des médecins instruits qui doutent qu'elle puisse déclarer que les eaux de St-Aqueda étaient indiquées pour la reine, quand il y a beaucoup d'autres eaux qui, pour une santé si précieuse auraient les mêmes avantages.

Le bruit court qu'il ne sera adopté aucune résolution relative au voyage de la reine aux provinces basques que lorsque la cour sera à Saragosse.

— La Gazette doit publier très-incessamment les

Ursule, soulevant de joie. — Qu'il est gentil, mon cousin!

Mme Raymond. — Un moment, un moment, nous n'en sommes pas encore à ça.

M. Raymond, s'insistant de lire. — « Je lui rapporte des billets d'entrée pour visiter le Musée de Versailles quand elle viendra à Paris. Quand à toi, mon cher Raymond, tu connais mes sentiments, etc., etc... »

Mme Raymond. — Eh bien! voilà une jolie lettre, et c'était bien la peine de nous tant donner de mouvement pour faire nommer M. Gaspard député.

M. Raymond, d'un air dédaigneux. — J'avoue que je m'attendais à mieux que cela, mais cependant il ne faut pas désespérer de rien et attendre l'arrivée de son fils.

Ursule. — Vous n'attendrez pas longtemps, car je vois M. Prosper qui vient en courant du bout de l'avenue.

SCÈNE III.

Les mêmes, Prosper.

Prosper. — Bonjour, Mme Raymond; bonjour, M. Raymond; tout le monde se porte bien, n'est-ce pas, mes cousins; je ne vous le démentirai pas, vous êtes toujours fraîche comme un roseau.

Ursule. — Mon cousin, vous êtes bien aimable.

Mme Raymond. — Quel bon vent t'amène ici, toi?

Prosper. — C'est que j'ai reçu une lettre de mon père qui me dit de venir vous voir.

M. Raymond. — J'en ai reçu une aussi dans laquelle il me dit que tu auras à me parler.

Prosper. — Ah! certainement, que j'ai à vous parler; il arrive aujourd'hui, mes cousins, un grand événement; il vous est demandé de permettre qu'il vienne descendre chez vous, à la Grimaldière, et rester quelques jours à votre disposition, nous lui préparons une belle réception en ville.

Mme Raymond. — Quelle idée baroque! cet homme-là ne va jamais droit son chemin.

M. Raymond. — Il est sûr que je ne comprends pas.

Prosper. — Ne m'en parlez pas, j'en suis confus; mon père a eu vent des projets auxquels on n'entend rien. Il veut que nous lui préparions une cérémonie, une ovation, une entrée triomphale; que suis-je?

M. Raymond. — Il est fou.

Mme Raymond. — Non pas; quand il s'agit de ses intérêts.

Prosper. — Avec ça qu'il trouvera ses électeurs bien disposés! ils disent tous qu'il n'a rien fait pour eux. Et puis, voilà notre procureur du roi qui vient d'être remplacé, et qui dit que c'est mon père qui en est cause, et il crie de tous côtés contre lui!

M. Raymond. — M. Gaudier de la Raffière est remplacé, et par qui?

Prosper. — On n'en sait rien encore....

SCÈNE IV.

M. Raymond, Mme Raymond, Ursule, Prosper et Fâté.

Fâté, d'un air mystérieux. — Monsieur, madame et la compagnie, j'ai une nouvelle à vous annoncer.

M. Raymond. — Bonté ou mauvaise?

Fâté. — Jarni! j'espère qu'elle est bonne. (Tout bas. M. Gaspard vient d'arriver, incognito, comme un grand seigneur.)

Mme Raymond. — M. Gaspard est arrivé!

Prosper. — Je vous l'avais dit; il m'annonçait qu'il serait ici quelques heures après sa lettre.

M. Raymond. — Et où est-il? où l'as-tu laissé?

Fâté. — Je l'ai laissé dans sa voiture.

Mme Raymond. — Sa voiture!

Fâté. — Oui, oui, un joli berlingot, je m'en vante.

M. Raymond. — Un berlingot! tu veux dire un landau?

Fâté. — Oui, un landau; c'est tout de même une belle voiture à la dernière mode de Paris.

Mme Raymond, à Prosper. — Ah ça! il revient donc millionnaire, ton père, qu'il roule carrosse?

Prosper. — J'en reste stupéfait.

M. Raymond, à Fâté. — Mais enfin où est-il?

Fâté. — Il vous attend à la ferme; il vous prie d'aller au-devant de lui; il ne veut pas qu'on le voie dans le pays qu'il est arrivé.

M. Raymond, avec empressement. — Allons, viens, Prosper, allons le retrouver. (Ils sortent avec Fâté.)

SCÈNE V.

Mme Raymond, Ursule, Fâté, accourant ensuite M. Raymond, M. Gaspard, Prosper.

Fâté, accourant. — Madame! madame! voici tout le monde, M. Gaspard, M. Raymond, M. Prosper!

Mme Raymond. — Eh bien! est-il besoin de révolutionner ça? Eh quoi! voici ces messieurs! Eh bien! qu'ils viennent, ils nous venent.

Ursule, à part. — Quel bonheur!

Gaspard, en habit de voyage très-élégant. Un groom, une cocarde, un chapeau et en l'air anglais porta son manteau. (Il se jette dans les bras de Mme Raymond, ensuite il embrasse Ursule.) — Que je suis heureux de trouver tous bien portants, ma bonne Mme Raymond, ma chère Ursule, je ne me sens pas d'aise d'être de retour près de vous.

M. Raymond. — Eh bien! voilà ce bon Gaspard, ma chère Ursule, qu'il a bien pensé à nous.

Mme Raymond, regardant avec humeur le costume de M. Gaspard. — Ton frère ou sont attachés deux ou trois rubans d'ordres différents, vois avec plaisir que le cousin Gaspard a aussi pensé à lui.

Ursule. — C'est bien naturel.

Gaspard, à son groom. — Va payer le postillon, deux postes, et donne-moi 30 fr. et tu lui donneras 10 fr. pour boire.

M. Raymond. — Tu paies comme un prince.

Gaspard. — Mieux qu'un prince, mon cher; un député doit être généreux, ça lui fait de la popularité. J'aurais pu recevoir gratis, dans le poste, comme beaucoup de mes collègues qui n'en font pas d'autre, donc! je me suis acheté une bonne voiture, et je suis venu à cheval, les guides payés double; il faut inspirer, aux postillons, une grande idée de la prospérité du pays, et leur donner l'exemple.

Prosper. — Oh! mon père est dans les grands principes de la prospérité représentatif!

Gaspard, à Fâté. — Fâté, aide Francis, mon domestique, à conduire la voiture; conduis-le à la cuisine, recommande-le de ma part à Mme Raymond. Tu vois que j'agis sans façon, c'est une vraie politesse, laisse faire, je vais te donner ta revanche, je veux que tu sois à l'aise chez moi comme deux coqs en pâte.

Mme Raymond. — Il est vraiment mon garçon; (à M. Raymond) tu n'as donc pas entendu ce que l'a dit M. Gaspard?

Fâté. — J'attendais les ordres de Madame.

M. Raymond. — Tu raisonnes, je crois?

Mme Raymond. — Faites ce qu'on vous ordonne.

Nouvelles et faits divers.

Nous avons reçu aujourd'hui les journaux d'Alger jusqu'au 30 juin. Les nouvelles qu'ils nous apportent ne sont pas importantes. Voici ce que nous y trouvons de plus intéressant :

Le 27 juin on écrivait d'Oran :

« L'émir Abd-el-Kader se trouve encore sur l'Oued-si-Naceur, ayant avec lui ses régulars et différents goums des tribus réfugiés sur les hauts plateaux. On lui prête l'intention de tenter une razzia sur les Harars : mais les bonnes dispositions de nos troupes, l'activité des colonnes mobiles commandées par les colonels Gély, du 56^e, et Mourret du 1^{er} régiment de la légion étrangère, suffisent pour déjouer tous les projets de l'émir et pour maintenir la sécurité parmi les tribus soumises répandues autour de Saïda et de Tiaret. »

M. le général Korte a quitté le 17 juin son bivouac de Sidi-ben-Youb, et s'est porté sur Dhaya, pour aller manœuvrer avec les troupes au sud de ce poste. Il était attendu à Oran vers les derniers jours de juin ; il devait ravitailler ses troupes au camp de Sidi-bel-Abbès et organiser un grand convoi qu'il conduirait au camp de Dhaya, pour en compléter l'approvisionnement avant de reprendre ses opérations.

Après sa brillante affaire chez les Beni-Snouss, M. le général Cavaignac est reparti de Zebdon pour aller établir sa colonne dans la plaine des Chotts, sur la ligne des puits. Cette manœuvre avait pour but de couper la retraite de l'émir vers le Maroc, et d'intercepter, autant qu'il était possible, toutes les communications de ce côté.

Une petite colonne s'est organisée au camp de Lalla Maghrinia. M. le lieutenant-général de Lamoricière devait se rendre sur ce point.

Les *admirals* de la grande tribu des *Flissas-el-Bahar*, ayant appris le retour à Alger de M. le maréchal gouverneur-général, sont venus lui présenter leurs hommages et l'assurer qu'ils n'avaient pris aucune part aux intrigues de l'ex-aga d'Abd-el-Kader, Bel Kassem ou Kassy, dans la vallée des Aâmeraous. Les *Flissas-el-Bahar* (Flissa de la mer) sont placés entre les Beni-Ouaguenou et les Beni-Djemad : c'est chez eux qu'on fabrique ce sabre droit nommé *flissy*, dont les blessures sont de nature à être si graves.

— Le *Toulonnais* a reçu d'Oran une correspondance du 25 juin, qui lui annonce que M. le général Delarue est parti pour Tanger le 15, à bord de la corvette à vapeur le *Titan*, et que le *Vélocé* a aussi appareillé le même jour pour Tanger.

— L'Indépendance donne quelques renseignements positifs sur les promotions prochaines qui préoccupent l'armée belge.

En comparant la loi d'organisation de l'armée avec les cadres existant actuellement, nous trouvons que le gouvernement doit pourvoir à la nomination de trois lieutenants-généraux (un pour le cadre d'activité, deux pour la section de réserve) ; sept généraux-majors (trois pour le cadre d'activité, quatre pour la réserve) ; ensemble dix officiers-généraux. Ce nombre sera nécessairement augmenté par la retraite probable de plusieurs de nos vétérans qui, par leur grand âge et leurs infirmités, fruits d'une carrière honorable, ne peuvent plus apporter dans le service militaire deux qualités indispensables, la vigueur et l'activité.

Le corps d'état-major, complet dans les grades supérieurs, doit recevoir une augmentation de onze officiers supérieurs.

Dans le corps de l'intendance, il doit être pourvu à la nomination d'un intendant de première classe (assimilé au grade de colonel), d'un sous-intendant de première classe (rang de major) et il doit être procédé au classement définitif de tous les officiers comptables ayant rang de capitaine ou de lieutenant.

Dans le service de santé, une lacune doit être comblée dans l'échelle des grades par la nomination d'un médecin en chef ayant le rang de colonel.

Dans l'infanterie, deux places de colonel sont vacantes dans les 1^{er} et 5^e régiments ; un lieutenant-colonel manque au 4^e de ligne. Plusieurs places de major sont également vacantes. Il y a donc des nominations à faire dans les grades supérieurs de l'infanterie pour atteindre les chiffres de la loi. Mais, d'autre part, la suppression de soixante-quatre compagnies des bataillons de réserve, va mettre une foule d'officiers subalternes à la suite des compagnies des bataillons actifs. L'un de nos régiments d'infanterie présente depuis longtemps une inconcevable anomalie. Le 5^e de ligne a deux lieutenants-colonels, et c'est le moins ancien qui commande le régiment. Les deux promotions prochaines feront sans doute cesser cette grave infraction aux règles militaires.

ai une pour toi de croix d'honneur ; ah ! et une pour toi aussi, Prosper... tenez, j'ai vos brevets dans ma malle.

M. Raymond. — Comment, mon mari est chevalier ?

Gaspard. — Et baron de la Grimaudière, Mme Raymond, je le lui avais promis ; il recevra les lettres-patentes de la chancellerie la semaine prochaine, et il n'aura que mille écus à payer pour cela.

Mme Raymond. — Fichtre ! ça n'est pas pour rien.

Ursule. — Papa, baron ! j'en suis enchantée ; mais dites donc, mon cousin qu'est-ce que tous ces rubans, bleus, jaunes et lisérés que je vois à votre boutonnière ?

Gaspard. — Ah ! ma chère enfant, ce sont des décorations... Ce qu'il y a de fâcheux pour moi, c'est que le ministre a voulu me faire recevoir-général.

M. Raymond. — Et ça n'a pas réussi ?

Gaspard. — Au contraire, il m'a nommé ; j'ai mon ordonnance en poche.

Mme Raymond. — Et vous appelez ça fâcheux ?

Gaspard. — Je dis fâcheux, parce que ça me soumet à la réélection.

Mme Raymond. — Je vous conseille de vous plaindre, mon cousin !

Gaspard. — Ah ! ne vous imaginez pas que ce soit une recette de première classe ! C'est une pauvre petite recette de quarante à cinquante mille francs par an tout au plus.

M. Raymond. — Le pauvre homme !

Gaspard. — Ils ont fait entendre qu'il fallait d'abord mettre le pied à l'étrier, commencer par quelque chose ; aussi, je me suis laissé faire : ces ministres sont si séduisants ; ils font ce qu'ils veulent de nous autres, pauvres députés !

M. Raymond. — Allons, allons, je vois que tu n'as pas perdu ton temps à Paris.

Gaspard. — Mais je m'en suis assez bien tiré pour une première année.

M. Raymond. — Vivement. — Je n'ai pas besoin de te dire que je suis à ta disposition pour ton cautionnement.

Gaspard. — Je n'en attendais pas moins de ta part, et, franchement, j'aurais eu recours à toi, sans une circonstance heureuse qui a fait tomber trois cent mille francs dans ma poche.

Tous ensemble. — Trois cent mille francs !

Gaspard. — Tout autant. L'idée m'était venue, en causant avec le ministre des travaux publics, de soumissionner un chemin de fer, une belle ligne, ma foi ! une des grandes artères de nos nouvelles voies de communication, près

La cavalerie nous présente trois places de colonel vacantes : dans le 2^e régiment de chasseurs, le régiment des guides et le 2^e de cuirassiers. Les autres grades supérieurs de cette arme sont au complet.

Pour ce qui concerne l'artillerie, trois régiments sur quatre sont commandés par des lieutenants-colonels. Il y a donc de ce chef trois nominations de colonel à faire dans cette arme ; à quoi il faut ajouter un lieutenant-colonel et trois majors pour avoir le chiffre des vacances dans les grades supérieurs.

Dans le corps du génie il manque un colonel et un major. Quelques vacances existent dans les grades subalternes.

Cet aperçu nous montre que le gouvernement a à pourvoir à la nomination de trois lieutenants-généraux, sept généraux-majors, onze colonels, plusieurs lieutenants-colonels et majors. Jamais un ministre de la guerre en Belgique ne s'est trouvé dans une position plus favorable pour assurer l'avenir de l'armée belge en mettant à sa tête des officiers qui par un mérite réel et un zèle soutenu, puissent la maintenir dans la voie du progrès.

— On sait que S. M. la reine des Français a fait présent au pape d'une magnifique tiare du prix de 100,000 fr. L'envoi de cet objet précieux était accompagné d'une lettre autographe de la reine. Le St-Père vient de répondre à S. M. par une lettre de remerciement profondément reconnaissante et affectueuse.

— L'indemnité de M. Pritchard est définitivement réglée ; le trésor a payé, ces jours-ci, trois lettres de change, dont une de 5000 fr. et deux de 10,000 fr., tirées du cap de Bonne-Espérance par l'ancien missionnaire de Fanti. Ce mode de paiement lui avait été offert par le ministère français. Ces traites lui avaient été escomptées par la maison Georges Grog de Cap Town, pour le compte de laquelle elles ont été encaissées à Paris.

— Le mois de mai dernier est mort, à l'âge de 120 ans, à Kertsch, le doyen des vétérans de l'armée russe, Jéssan Ivan Saporschky ; il naquit en 1725, entra au service dans les premières années de l'impératrice Elisabeth, et fit successivement les campagnes du dernier siècle ; il fut pris par les Turcs et dut rester 18 ans esclave. Revenu dans sa patrie il s'établit dans la Crimée où il passa tranquillement sa vie.

— *Sauvetage du navire le George-Sand.* — On se rappelle peut-être le naufrage du *George-Sand*, qui s'est perdu cet hiver sur la côte de Cherbourg. Les richesses que contenait ce bâtiment, dont la cargaison se composait de trois ou quatre cent mille francs en espèces ou en lingots, d'une forte partie d'étain et de minerai de cuivre, et d'un chargement de coton, ont fait naître la pensée de tenter son sauvetage.

Le 24 mai dernier, M. Guérin, adjudicataire, a commencé ses opérations, sous l'inspection de M. le lieutenant de vaisseau Gachot, détaché de la station de Granville pour présider à ce sauvetage. Avant tout, il fallait retrouver l'épave recouverte par 27 mètres d'eau, et dont la position devait avoir subi, depuis le moment du sinistre, des changements inconnus. En effet, quand après un dragage acharné et pénible, M. Guérin la trouva, elle avait été dressée le long des récifs, qui la séparaient de la côte. Au premier examen, il a été reconnu que le bâtiment était couché sur le côté ; nouvelle complication. Des bouées, dont plusieurs ont été enlevées par la force du courant, furent placées sur la coque pour signaler son gisement ; et l'on se mit à l'œuvre de sauvetage.

Dans ces parages, où de violents remous en sens contraires et des courans désordonnés s'opposent à tout embossage stable et solide, l'emploi de la cloche à plongeur est impraticable, et il a fallu se servir des casques, fournis d'air par un bateau à pompe mouillé sur le lieu de l'opération. Deux hommes peuvent seuls travailler à mer ébule, car s'affaissant au moyen de cordes qui leur permettent de se mouvoir facilement. On commença par explorer le fond et la position du bâtiment ; mais, dès les premières marées, un accident faillit causer un grave malheur, et sans décourager les braves plongeurs, les obligea à la prudence.

Un des plongeurs, en s'affalant tomba au milieu d'un embarras de cordages, et, entraîné par son poids, se précipita au point de ne pouvoir sortir qu'après les plus grands efforts ; après avoir employé à se dégager tout le temps dont il pouvait disposer. Cette dangereuse épreuve, en constatant les difficultés presque insurmontables de l'entreprise, a engagé M. Guérin à changer ses premiers plans.

Il a presque renoncé à sauver la cargaison, qui gonflée dans les panneaux, pourrait être difficilement retirée. Il espère encore toutefois qu'il parviendra, à la longue, à saisir le bâtiment et à l'amener sur un point moins profond, soit sur la côte, soit à Cherbourg même, où le sauvetage serait assuré. Mais pour ne pas compromettre, dans des tentatives désespérées, le succès qu'il est encore possible d'obtenir, il a le projet de concentrer d'abord ses efforts pour s'ouvrir un passage dans la dunette, qui

de deux cents lieues de parcours. Une compagnie anglaise fut effrayée de ma concurrence, et m'offrit, pour renoncer à mon projet, une fiche de consolation de douze mille livres sterling, en un bon sur la banque de Londres. Je mis le bon dans mon portefeuille, et j'écrivis au ministre que ma conscience ne me permettait pas, comme député, de me mêler aux affaires industrielles ; et que j'étais retiré ma soumission.

M. Raymond. — Voilà ce qui s'appelle de la délicatesse !

Gaspard. — Ah ! moi, vois-tu, je suis un homme tout d'une pièce, et je n'aurais même rien accepté de la compagnie anglaise, si je n'avais eu sur le cœur mon vote de l'indemnité Pritchard, que j'ai donné bien à mon corps défendant et absolument pour ne pas désobliger ce bon Guizot.

M. Raymond. — A la bonne heure ! c'est réparer une faute.

Gaspard. — A présent, il ne nous reste plus à nous occuper que de réaliser un des plus doux vœux de mon cœur : le mariage de procureur du roi Prosper Gaspard avec la fille de la baronne Raymond.

Ursule. — Ah ! M. Gaspard, que vous êtes bon !

Prosper. — Mon père, que de reconnaissance !

Mme Raymond. — Vous allez vite en affaires, M. Gaspard.

Gaspard. Ces enfants, depuis longtemps il ne faut pas les laisser aller à guir ; et pour apaiser les disputes, je donne à mon fils, qui, par son père bien, dans la session prochaine, sera conseiller d'une cour royale, cent mille francs sur les douze mille livres sterling que j'ai reçues de nos alliés les Anglais.

M. Raymond. — Tout cela est très-bien, et j'y donne mon consentement. Mais tu ne penses pas que tu es soumis à la réélection pour être à tes élections, auxquels tu as promis tant de choses que tu n'as pas faites ?

Gaspard. — La chose du monde la plus simple est de ne rien faire : c'est mes chers électeurs, votre intérêt est de me renommer, et j'ai fait mes affaires, et je n'ai plus à m'occuper que de mon prochain-venu.

M. Raymond. — Et vous n'auriez pas un autre moyen de venir ?

M. Raymond. — Puisse-je seulement voir cela, il ne nous reste plus qu'à aller diner.

Gaspard. — Je suis de l'avis de mon père, et je fais la proposition de porter, après la soupe, un toast à la santé du baron et de la baronne de la Grimaudière.

contient les valeurs en espèces. A cet effet, on s'occupe, en ce moment, de dégager cette partie du navire, en coupant le mât d'artimon et les haubans, qui retiennent à bord les fatras dont nous avons parlé, et l'on a bon espoir, si l'on réussit à s'en débarrasser, de sauver au moins une partie des richesses sur lesquelles repose la rémunération de tant de courage et de fatigue.

— L'orage qui a éclaté aux environs de Paris a donné naissance à un phénomène électrique fort curieux, mais qui cependant ne portera aucune atteinte au nouveau mode de communication. M. Arago s'est empressé dans la séance de lundi dernier de donner à l'Académie les explications suivantes :

L'employé stationnaire du télégraphe électrique de la rue St-Lazare ayant fait signalement au stationnaire de Rouen, n'en reçut pas de réponse. La communication était interrompue.

Était-ce la malveillance qui avait brisé le fil conducteur? Non; vérification faite, le fil était intact. Mais on ne tarda pas à reconnaître qu'un accident tout nouveau et non prévu était arrivé à l'autre extrémité de la ligne, à Rouen, dans le cabinet même du stationnaire. En examinant l'appareil, on reconnut que le fil de cuivre très-fin enroulé en spirale avait été vaporisé dans la soie qui l'enveloppait, et que la vapeur cuivreuse s'était précipitée sur le fer de l'électro aimant auquel elle adhère fortement encore.

Pendant l'orage, a ajouté M. Arago, une quantité d'électricité considérable a suivi le fil du télégraphe. Comme ce fil est très-fort, elle ne l'a nullement endommagé; mais, arrivé à l'électro-aimant, le fluide n'a plus trouvé qu'un fil d'une extrême ténuité. Il l'a fondu et même volatilisé en partie.

Pour prévenir désormais tout accident de ce genre, il suffira de retirer les instruments du circuit électrique après s'en être servi. Les fils conducteurs, nous venons de le voir, ont peu de chose à craindre à raison de leurs dimensions, et comme, par les deux extrémités étalées en plaques, ils communiquent avec des nappes d'eau souterraines, l'électricité atmosphérique s'écoulera dans le sol sans amener d'accident. Cependant, si la décharge électrique était très-forte, elle pourrait endommager le fil conducteur lui-même.

Dans l'accident dont nous parlons, ce n'est qu'un instrument qui a souffert; le dommage n'est pas grand. Mais si le télégraphe eût été en activité au moment de la décharge, peut-être aurait-on à déplorer un malheur plus sérieux. Peut-être l'employé de service ne se fût-il pas trouvé impunément aussi rapproché du point où le courant électrique, ne trouvant plus de passage libre, a détruit le fil même qu'il aurait dû suivre. Ce fait peut se renouveler, et la vie des hommes est trop précieuse, pour qu'on ne doive pas chercher tous les moyens de parer aux catastrophes auxquelles on est exposé.

Ces moyens existent. Depuis un grand nombre d'années, il y a à l'observatoire de Paris un fil isolé que parcourt l'électricité atmosphérique. Lorsque cette électricité est trop forte, elle met en mouvement un carillon dont le tintement avertit l'observateur, qui s'éloigne aussitôt.

L'application de ce procédé aux télégraphes électriques est trop facile et trop nécessaire pour ne pas supposer qu'elle sera faite sans retard. Nous pouvons ajouter au récit de l'événement dont nous venons de rendre compte que le même orage a fendu quatre des poteaux auxquels le fil est suspendu. Ce fait suffit pour donner une idée de l'intensité de l'orage et de son étendue.

Le navire à vapeur le Great Britain. — L'arrivée de cet énorme navire de Plymouth fera époque dans la science de la navigation. Le succès de la vapeur comme puissance motrice, duavis d'Archimède comme instrument de propulsion, et du gouvernail comme moyen de diriger des masses, quelque pesantes qu'elles soient et quel que soit le volume d'eau qui se déplace, peut être considéré comme un fait accompli. Jamais l'art de la construction n'avait rien produit de plus grand, et pourtant ses mouvements sont aussi parfaits, aussi doux que ceux du bateau de plaisance. Les deux navires de ce genre, dans lesquels il a passé dans son voyage.

Cet immense morceau de bois répond à son gouvernail avec une telle facilité, qu'on peut dire que sa manœuvre est aussi extraordinaire que son excessive longueur, que ses six mâts et que sa capacité calculée pour un terrible armement et en même temps pour un vaste arrimage. Avant que le *Great-Britain* vint au mouillage à Plymouth, le capitaine lui fit faire une évolution entière en six minutes; il avait le cap où était son arrière, décrivant dans cette superbe manœuvre un cercle dont le diamètre n'a pas été beaucoup plus long que la longueur du navire lui-même, qui est de 274 pieds; la largeur est proportionnée à cette mesure. Son tonnage excède de beaucoup tout ce qui a jamais existé, et sa marche n'a pas de supérieure. L'armement de ce navire pourrait être de 40 canons de fort calibre.

— A Houmbek, près de Malines, le jour de la fête, le 29 du mois dernier, la fille d'un fermier, âgée de 17 ans, a disparu sans qu'on ait pu la retrouver, malgré les plus minutieuses recherches des agents autorisés. Pour la première fois de sa vie, cette malheureuse jeune fille s'était rendue au bal du village, accompagnée de ses sœurs. Elle avait sur elle pour deux ou trois cents francs de bijoux et quelque argent, la mère est devenue folle de désespoir.

— Il y a 15 ans, on comptait à peine 30,000 voitures circulant dans les rues de Paris; on en compte aujourd'hui 75,000, parmi lesquelles il faut placer au moins 400,000 bicyclettes qui, à raison de 800 kilomètres (24 heures) par jour, font un parcours journalier de 32,000 kilomètres (8,000 heures).

— **Coup de poing donné à un avocat.** — Un homme avait un procès en cours devant le tribunal de la Seine. Le jugement venait d'être prononcé et le défendeur avait obtenu gain de cause. Cet homme, furieux de son sort, porta tout à coup sa main sur l'avocat de son adversaire. L'audience même, qui assésa un coup de poing qui fut suivi d'un autre. Arrêté par les personnes présentes, il a été conduit au dépôt, et, séance tenante, le tribunal l'a condamné à six mois de prison avec sursis et à dix jours de prison avec sursis en vertu de la poursuite correctionnelle qui va être exercée contre lui pour le coup de poing porté à l'avocat.

— La supériorité du PAPIER D'ALBESPREYRES, pour entretenir les VÉSICATOIRES sans odeur ni douleur, s'explique par 25 ans de vogue, en France et à l'étranger. — Se méfier des contrefaçons.

NÉCROLOGIE.

Constant vient de mourir, Constant qui, pendant quinze années, fut le premier valet de chambre de l'empereur! Constant, qui devait vivre et mourir inconnu, eut ses jours de célébrité.

Chacun s'est habitué à l'appeler Constant, comme l'appelait l'empereur, qui ignorait sans doute que le nom de famille de son serviteur, était *Wairy*.

Constant Wairy, est né le 2 septembre 1778, à Péruwels, petite ville de Belgique. Son père tenait un petit hôtel aux bords de Saint-Amand, fréquenté par la belle compagnie des environs. Le premier motif de cette préférence, dispensera d'énumérer tous les autres: l'auberge de Constant père était la seule de l'endroit.

A onze ans, le petit Constant était un bel enfant, bien portant et de bonne humeur. Il plut à l'un des commensaux ordinaires de la maison paternelle, au comte de Lure. Le comte le prit avec lui et l'emmena à Tours pour lui faire partager l'éducation de ses enfants. Constant était destiné à l'église, et l'éducation qu'il recevait près des fils de M. de Lure ne pouvait que faciliter ces pieuses intentions. Mais il ne devait jamais porter la soutane; la fainéantise et l'obscurité du cloître n'étaient pas faites pour lui; de plus hautes destinées l'attendaient. Un an n'était pas encore écoulé; Louis XVI avait été arrêté à Varennes, et le comte et la comtesse de Lure avaient émigré. Constant, tout jeune qu'il était, fut agacé et jugé comme suspect. Une condamnation eût été aussi ridicule que barbare; la municipalité de Tours recula devant la mort d'un enfant; seulement il reçut l'ordre de quitter Tours dans les vingt-quatre heures, la sûreté de la ville étant compromise tant que ce dangereux conspirateur respirerait dans ses murs. De Tours à Saint-Amand, il y a loin pour tout le monde, et surtout pour un jeune voyageur sans argent et sans expérience. En route, il rencontra des amis, des protecteurs. Il arriva enfin à Saint-Amand; mais la ville était au pouvoir des Autrichiens, et il ne put y entrer. Le chef d'escadron Michau le trouva, pleurant sur le bord d'un fossé, et lui proposa de le prendre à son service; l'enfant accepta, et de là fut placé chez un négociant, M. Gobert. Plus tard, il fit connaissance avec Carrat, coiffeur de Mme Bonaparte, et grâce à la protection de l'artiste, il entra au service du prince Eugène Beauharnais, le 18 octobre 1799; à son tour, Mme Bonaparte voulut l'avoir près d'elle, et enfin en mars 1800, le premier consul l'attacha à sa personne, en qualité de valet de chambre. La maison de l'empereur était alors modestement montée et peu nombreuse: elle se composait de Pfister, intendant; de Vénard, chef de cuisine; de Gaillot, Dauger, chefs d'emploi; de Collin, chef d'office; de Ripeau, bibliothécaire, de Vigogne père, écuyer; de Lambart, premier valet de chambre, d'Hébert et de Roustan, le Mamefück.

Depuis 1800, Constant n'a quitté l'empereur qu'une seule fois pendant quatorze ans, le 30 mars 1814; le lendemain matin il le rejoignait à Fontainebleau. Il l'a suivi dans toutes ses campagnes, en Italie, en Allemagne et en Russie. Il couchait sous sa tente, et le servait avec un dévouement qui ne s'est jamais démenti. Dans son intérieur, l'empereur était le plus doux des maîtres, n'eût été sa manie dans ses accès de rage, de tirer un peu trop fort les oreilles de ses favoris, sa manie, toujours se manifestait d'une manière si comique, quand l'empereur l'appelait cérémonieusement, Monsieur Constant, le valet de chambre comprenait que le maître n'était pas satisfait.

L'empereur n'était pas généreux envers ses domestiques; jamais il ne leur donnait d'argent, il se contentait de faire leurs volontés. En matière de toilette Constant tyrannisait son maître; il le contraignait à se raser lui-même et lui fit porter, malgré lui, des souliers à bec de canne; enfin il le grondait sans cesse sur sa répugnance à suivre les modes du jour. L'empereur se laissait faire, et n'en aimait que plus son tyran. Il se départit même en sa faveur de sa parcimonie ordinaire. Un jour, à l'occasion de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, il lui fit cadeau de 1,800 fr. de rente sur le grand livre, il éleva ses appointements de 6,000 à 12,000 francs. M. Charvet, dont Constant épousa la fille, le 2 janvier 1808, fut un peu comblé des bontés impériales, et nommé coiffeur de Saint-Cloud; enfin, le 10 avril 1814, la veille même de son abdication, l'empereur pensa au serviteur qui ne l'avait jamais abandonné, et lui donna 100,000 francs. Ce fut là l'origine de bien des malheurs pour le pauvre Constant.

Le jour fixé pour le départ, le grand-maître du palais désira savoir quelle somme Constant avait dans la caisse qui lui était confiée. Constant répondit: 300,000 fr. environ.

Surpris: il croyait avoir 100,000 fr. de plus. Alors Constant s'informa au général comment, sur les fonds à sa disposition, il avait dû prélever 100,000 fr. à lui donnés par le général. Le général retourne vers l'empereur et ne tarde pas à reparaitre, mais, cette fois, avec une effroyable nouvelle: l'empereur ne se rappelle pas avoir donné 100,000 fr. à Constant. Quel coup un semblable oubli ne devait-il pas porter à un honnête homme! Le comte de Lure, le désespoir dans l'âme, Constant rendit les 100,000 fr. au maître de son maître à l'île d'Elbe, et rien ne fut plus de lui. Les conséquences plus graves que celles de son don de 100,000 fr. furent de lui faire perdre son honneur et sa fortune. Constant ne put empêcher d'être arrêté par le général, et fut conduit à Paris, d'où il fut relâché par suite de la parole de Constant, et son nom éclipsa aujourd'hui celui de Constant.

Après le départ de l'empereur pour l'île d'Elbe, Constant se retira à Breteuil, petite ville du département de l'Eure. C'est là qu'il est mort. Des spéculations malheureuses lui avaient enlevé le fruit de ses économies; il ne lui restait plus que sa pension de 2,400 fr., mais elle suffisait à ses besoins; ayant depuis longtemps perdu sa femme, il vivait seul, voyant quelquefois M. Dupont (de l'Eure) et aimé de tous ceux qui le connaissaient. Constant était assez bel homme, grand, fort et de formes aimables. Il n'écrivait jamais lui-même; lorsque le libraire Ladvoeat eut l'idée à la fin de 1829 de publier les *Mémoires de Constant*, il eut à lutter contre beaucoup de répugnances de la part de l'ancien valet de chambre de l'empereur. Celui-ci avait pour la mémoire de son maître, une respectueuse admiration, à laquelle

il craignait de porter atteinte en divulguant des détails intimes. Enfin Ladvoeat arracha son consentement, et lui céder 2,500 fr. par volume. Un homme intelligent était de faire causer Constant, réveillait ses souvenirs, par ses réponses, et grâce à des notes soigneusement recueillies par M. Villemarest, attaché au cabinet particulier du libraire vocat, composa les *Mémoires de Constant*.

Théâtre-Royal-Français.

Judi, 10 juillet 1845. (Représentation n. 24.)

LE PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE:

Jeanne et Jeanneton,

comédie-vaudeville en deux actes, par MM. Scribe et Varner.

Le Châlet,

opéra-comique en un acte, paroles de M. Scribe, musique de M. A.

On commencera à SEPT heures.



CORS AUX PIEDS.

Le Taffetas Gommé de Paul Gage, est le seul qui enracine en quelques jours sans douleur, ainsi que les ogons et Dépôt à La Haye, chez M. Sack, nég.

SOCIÉTÉ DE PAQUEBOTS A VAPEUR

ENTRE

le Havre et la Hollande

Le steamer Rotterdam, capitaine COUTARD, partira de Rotterdam le matin de samedi 12 juillet. S'adresser à M.M. Smith & Co., Boompjes, A 170, à Rotterdam.



EAU DE COLOGNE

1.50 la cuisse

chez J. RENSBURG

rue dite Korte Houtstraat, No 25, à La Haye.

PS. Et par les SIX CAISSES à 8.

Cours des Fonds Publics

Bourse d'Amsterdam du 8 Juillet.

	7 JUIL.	OUVERTURE
Dette active	64 1/2	64 1/2
Autriche	114 1/2	114 1/2
France	114 1/2	114 1/2
Pologne	114 1/2	114 1/2
Autriche	114 1/2	114 1/2
France	114 1/2	114 1/2
Pologne	114 1/2	114 1/2
Autriche	114 1/2	114 1/2
France	114 1/2	114 1/2
Pologne	114 1/2	114 1/2

Bourse de Paris du 8 Juillet.

	7 JUIL.	OUVERTURE
Dette active	64 1/2	64 1/2
Autriche	114 1/2	114 1/2
France	114 1/2	114 1/2
Pologne	114 1/2	114 1/2
Autriche	114 1/2	114 1/2
France	114 1/2	114 1/2
Pologne	114 1/2	114 1/2
Autriche	114 1/2	114 1/2
France	114 1/2	114 1/2
Pologne	114 1/2	114 1/2

Bourse d'Amers du 8 Juillet.

	7 JUIL.	OUVERTURE
Dette active	64 1/2	64 1/2
Autriche	114 1/2	114 1/2
France	114 1/2	114 1/2
Pologne	114 1/2	114 1/2
Autriche	114 1/2	114 1/2
France	114 1/2	114 1/2
Pologne	114 1/2	114 1/2
Autriche	114 1/2	114 1/2
France	114 1/2	114 1/2
Pologne	114 1/2	114 1/2

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schoonhoven, Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN, Steengracht.